

Préfet de l'Hérault

Commune de PALAVAS-LES-FLOTS

Informations sur les servitudes « risques » et sur les sols

pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 et de l'article L125-7 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2006/01/298 du 01 février 2006 mis à jour le 08/03/2018 par AP n° DDTM34-2018-03-09268

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles [PPR n]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

PPR APPROUVE	date	aléa	
	07/02/2018		Inondation (submersion marine et débordement fluvial)

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation, règlement et carte de zonage du PPR approuvé.	Consultable sur Internet*	<input checked="" type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet*	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet*	<input type="checkbox"/>

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

	date	effet	

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet*	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet*	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet*	<input type="checkbox"/>

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

très faible faible modérée moyenne forte

La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 Zone 5

5. Information relative à la pollution des sols

en application de l'article L 125-6 du code de l'environnement.

La commune est concernée par un secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

pièces jointes et sources

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Carte du zonage du PPRi approuvé

7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique « Connaître les risques près de chez soi / Ma commune face aux risques »

Date 08 mars 2018

Le préfet de département